

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BAYONNE - 6401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/05/2026 - 3773 - 2016 B 01240 - 414 539 155 - AM FINANCES

Déclarations et liasse fiscale

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

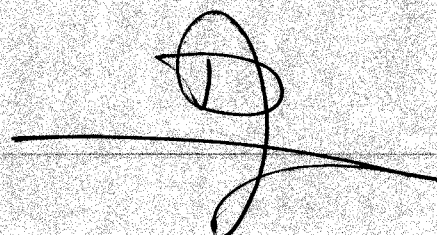
AM FINANCES

12B Chemin des Barthes

64100 BAYONNE

Siret : 41453915500054

CERTIFIÉ CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' or 'J' shape with a horizontal line extending to the right.

E.C.L.H.

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite
au tableau de l'Ordre de la Nouvelle Aquitaine

**108 Avenue de Biarritz
64600 ANGLET**

05.59.85.66.25

Déclarations et liasse fiscale

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Sommaire

1	<i>Déclarations</i>	3
1.1	2065 Impôt sur les sociétés	4
1.2	2065 Bis - Annexe 2065	5
2	<i>Liasse fiscale</i>	6
2.1	2050 Bilan actif	7
2.2	2051 Bilan passif	8
2.3	2052 Compte de résultat	9
2.4	2053 Compte de résultat (suite)	10
2.5	2054 Immobilisations	11
2.6	2055 Amortissements	12
2.7	2056 Provisions inscrites au bilan	13
2.8	2057 Etat des créances et dettes	14
2.9	2058-A Détermination résultat fiscal	15
2.10	2058-B Déficit provisions non déductibles	16
2.11	2058-B Provisions non déductibles	17
2.12	2058-C Affectation du résultat et renseignements divers	18
2.13	2059-A Détermination PMV	19
2.14	2059-B Affectation PVCT	21
2.15	2059-C Suivi MVL	22
2.16	2059-D Affectation PVL	23
2.17	2059-E Détermination VA produite	24
2.18	2059-F Capital social	25
2.19	2059-G Filiales	26

Déclarations et liasse fiscale

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Déclarations



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU AM FINANCES	
SIRET	4 1 4 5 3 9 1 5 5 0 0 0 5 4
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
12B Chemin des Barthes	
64100 BAYONNE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Activités des sièges sociaux
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	461950
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations		
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 <i>quindecies A</i>	ZFA nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>
Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 <i>duodecies</i>	Société d'investissement immobilier cotée
Autres dispositifs		Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	Base d'imposition	Chiffre d'affaires	Taux d'imposition
5 Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) :			
6 Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM) :	Base d'imposition	Taux d'imposition	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée	X LOOP V5.44.0

Examen de conformité fiscale	
Prestataire de confiance :	

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
E.C.L.H 108 AVENUE DE BIARRITZ 64600 ANGLET	SASU AM FINANCES 12B Chemin des Barthes 64100 BAYONNE
Tél:	Tél:

Identité du déclarant:	
Date: 24032026	Lieu: BAYONNE
Qualité et nom du signataire: M DEHANI - PRESIDENT	
Signature :	

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SASU AM FINANCES

31122025

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12
13	14
15	16
17	18
19	20
21	22
23	24
25	26
27	28
29	30
31	32
33	34
35	36
37	38
39	40
41	42
43	44
45	46
47	48
49	50
51	52
53	54
55	56
57	58
59	60
61	62
63	64
65	66
67	68
69	70
71	72
73	74
75	76
77	78
79	80
81	82
83	84
85	86
87	88
89	90
91	92
93	94
95	96
97	98
99	100

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	600210	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j	600210
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)	600210

J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
---	--

[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS
----------	---

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	

Déclarations et liasse fiscale

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Liasse fiscale

Désignation de l'entreprise :SASU AM FINANCES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois :12

Adresse de l'entreprise :12B Chemin des Barthes 64100 BAYONNE

Durée de l'exercice précédent :12

Numéro SIRET :41453915500054

Néant

				Exercice N clos le,31/12/2025			
		Brut1		Amortissements, provisions2		Net3	
Capital souscrit non appelé(0)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2614	AG	2614		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	12331	AU	10055		2275
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	1087288	CT	975368		111919
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	2170000	BC			2170000
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	3272234	BK	988038		2284195
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY			
	Autres créances (3)	BZ		CA			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	1600000	CE			1600000
DIVERS	Disponibilités	CF	275383	CG			275383
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
TOTAL (III)		CJ	1875383	CK			1875383
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt(IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts(V)	CM					
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation *(VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5147617	IA	988038		4159578

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise **SASU AM FINANCES**

Néant ☐ *

Exercice N **31122025**

CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : **648000..**)

DA **648000**

Primes d'émission, de fusion, d'apport,

DB

Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence **EK**)

DC

Réserve légale (3)

DD **64800**

Réserves statutaires ou contractuelles

DE **3448323**

Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours **B1**)

DF

Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * **EJ**)

DG

Report à nouveau

DH

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)

DI **-7949**

Subventions d'investissement

DJ

Provisions réglementées *

DK

TOTAL (I)

DL **4153173**

Autres fonds propres

Produit des émissions de titres participatifs

DM

Avances conditionnées

DN

TOTAL (II)

DO

Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques

DP

Provisions pour charges

DQ

TOTAL (III)

DR

DETTES (4)

Emprunts obligataires convertibles

DS

Autres emprunts obligataires

DT

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)

DU

Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs **EI**)

DV

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

DW

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

DX

Dettes fiscales et sociales

DY

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

DZ

Instruments financiers à terme

D1

Autres dettes

EA **6405**

Compte régul.

Produits constatés d'avance (4)

EB

TOTAL (IV)

EC **6405**

Écart de conversion passif et différences d'évaluation * **(V)**

ED

TOTAL GÉNÉRAL (I à V)

EE **4159578**

RENOIS

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital

1B

(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)
Écart de réévaluation libre
Réserve de réévaluation (1976)

1C

1D

1E

(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *

EF

(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

EG **6405**

(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

EH

Désignation de l'entreprise SASU AM FINANCES										31122025		Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	2614	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX				
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	12331	LC		LD				
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		IJ				
	Avances et acomptes						IK		IL		LM				
	TOTAL III						LN	12331	LO		LP				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T				
	Autres participations						8U	3257288	8V		8W				
	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	250000	1U		1V				
	TOTAL IV						LQ	3507288	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	3522234	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
						1		2		4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO		DØ				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	2614			
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB				
		Sur sol d'autrui						IR		MD		ME			
		Inst. gales, agents et am. des constructions						IS		MG		MH			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers					IU		MM		MN				
		Matériel de transport					IV		MP		MQ				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT	12331			
	Emballages récupérables et divers*						IX		MV		MW				
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA				
	Avances et acomptes						NC		ND		NE				
	TOTAL III						IY		NG		NH	12331			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7				
	Autres participations						IØ		ØX		ØY	3257288			
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C				
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	250000	2F				
	TOTAL IV						I3		NJ	250000	NK	3257288			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4		ØK	250000	ØL	3272234	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SASU AM FINANCES		31122025		Néant ☐ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	
		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM	
Fonds commercial		RE		RF		RI	
Autres immobilisations incorporelles		PE	2 614	PF		PG	2 614
TOTAL I		RK	2 614	RM		RN	2 614
Terrains		PI		PJ		PK	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 897	QM	158	QN	10 055
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS	
	TOTAL II	QU	9 897	QV	158	QW	10 055
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	12 511	ØP	158	ØQ	12 670
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorp.	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*							
Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP		SR	

Désignation de l'entreprise **SASU AM FINANCES**

31122025

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7C	7D	7E
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF	UG	UH
		UG	76867	UH	UI
		UJ		UK	UL

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SASU AM FINANCES				31122025		Néant ☐					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	2170000	UM		UN	2170000			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	2170000	VU		VV	2170000		
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	250000							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B									
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	6134	6134							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	270	270							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	6405	VZ	6405					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	6134		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise SASU AM FINANCES		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ☒ ET ☐ Néant ☐		Exercice N clos le 31/12/2015		
I. RÉINTÉGRATIONS					BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)	WD			WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WE			WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF			XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI			XW	
	Amendes et pénalités	WJ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)				I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
						K7
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %			I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	{ Plus-values nettes à court terme Plus-values soumises au régime des fusions			ZN	
					WN	
					WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*					8901	
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI) et SU					76867	
Zone d'entreprises* (activité exonérée)					SW	
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro					M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
TOTAL I					WR 85768	
II. DÉDUCTIONS					PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *					WS 7949	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)					WT	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure - imputées sur les déficits antérieurs			WU	
					WV	
					WH	
					WP	
					WW	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					XB
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					I6
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts					WZ
	{ Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					XA
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					ZX
	Majoration d'amortissement *					ZY
						XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2
		ZFU - TE (art. 44 octies A)	ØV		S.I.I.C. (art. 208C)	K3
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC
	J.E.I. (art. 44 sexies A)					L5
	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)					PA
	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)					XC
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)					PB	
					XS	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					539768	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL				
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2	
TOTAL II					XH 547718	
III. RÉSULTAT FISCAL						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables					XI	
{ Bénéfice (I moins II) Déficit (II moins I)					XJ	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL	
RÉSULTAT FISCAL					XO 461949	
BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SASU AM FINANCES		31122025		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	461949
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	461949
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation				
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des charges à payer				
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Exercice N clos le : 31122025

Annexe 2058-A

04/02/0006 10:06:01

Désignation de l'entreprise : SASU AM FINANCES										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserves légales – Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-652716			ZD	-1252926				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	600210				
						ZF					
	TOTAL I	ØF	-652716			TOTAL II	ZH	-652716			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ					
	– Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	– Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance					YT	20000				
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 432					XQ	432				
	– Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	10093				
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES					ST	1154				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	31680				
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW					
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS					9Z					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					YX					
TVA	– Montant de la TVA collectée					YY					
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ					
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *					ØB					
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS					
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%				
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0					ZR	1				
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies					RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL							
			Plus-values à 19 % JM	Imputations JC							
	Groupe: résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO							
			Plus-values à 19 % JP	Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social					JQ					
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social					JR					
	Revenu brut social (si le montant est négatif) JS										
	Revenu brut social (si le montant est positif) JT										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SASU AM FINANCES Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Date d'acquisition des éléments cédés*et Nature		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
I - Immobilisations*	1 01/01/2018 PRET PARTICIPATIF LE PHARE	250000				250000
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
	13					
	14					
	15					
	16					
	17					
TOTAL		250000				250000

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente 7		Montant global de la plus-value ou de la moins-value 8	Court terme 9	Long terme 10			Plus-value taxables à 19 % (1) 11
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	250000					
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
TOTAL		250000					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032. 24/03/2026 12:26:01 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SASU AM FINANCES					
Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
		Court terme (9)	Long terme (10)		Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
Total des plus ou moins-values nette fiscale					
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)		(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SASU AM FINANCES		Formulaire déposé au titre de l'IR	FU	Néant ☒	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{ter} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1				
		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie				
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N-1			
		N-2			
	différente (art. 39 quaterdecies	N-3			
		N-4			
	1 ^{ter} et 1 ^{quater} du CGI)	N-5			
		N-6			
	(à préciser) au titre de :	N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : **SASU AM FINANCES**Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ①.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5
		À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
 (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU AM FINANCES				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SASU AM FINANCES		Néant	☒ *
Exercice ouvert le: 0 1 0 1 2 0 2 5	et clos le: 3 1 1 2 2 0 2 5		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
TOTAL 1		OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	0

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

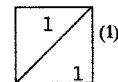
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	☒ EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			HX
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation		HIR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET

41453915500054

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU AM FINANCES

ADRESSE (voie) 12B Chemin des Barthes

CODE POSTAL 64100

VILLE BAYONNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	40500
Total des lignes P1 + P2	P5	2	Total des lignes P3 + P4	P6	40500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille DEHANI Prénom(s) MARC
 Nom d'usage DEHANIM % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 40499
 Naissance : Date 01071955 N° Département 94 Commune CRETEIL Pays FR
 Adresse : N° 10 B Voie Avenue CARRER DE LA LLACUNA 9
 Code Postal Commune ANDORRA LA VELLA Pays AD

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET 4 1 4 5 3 9 1 5 5 0 0 0 5 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU AM FINANCES

ADRESSE (voie) 12B Chemin des Barthes

CODE POSTAL 64100

VILLE BAYONNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

6

Forme juridique Dénomination MAM RESTAURATION

N° SIREN (si société établie en France) 8 2 0 8 5 4 4 8 7

% de détention 30,00

Adresse : N° 284 Voie BOULEVARD SAINT GERMAIN

Code Postal 75007

Commune PARIS

Pays FR

Forme juridique Dénomination LA PETITE COURONNE

N° SIREN (si société établie en France) 8 3 5 4 0 5 1 7 6

% de détention 30,00

Adresse : N° 12 Voie Boulevard BICTOR

Code Postal 75015

Commune PARIS

Pays FR

Forme juridique Dénomination CAFE DE PARIS FRIEDLAND

N° SIREN (si société établie en France) 7 9 0 5 2 2 0 0 7

% de détention 26,33

Adresse : N° 21 Voie Rue JEAN BEAUSIRE

Code Postal 75004

Commune PARIS

Pays FR

Forme juridique Dénomination FINANCIERE HOME

N° SIREN (si société établie en France) 8 4 8 8 6 3 2 7 0

% de détention 20,00

Adresse : N° 21 Voie Rue JEAN BEAUSIRE

Code Postal 75004

Commune PARIS

Pays FR

Forme juridique Dénomination FINANCIERE SAINT MARTIN

N° SIREN (si société établie en France) 8 1 8 1 9 1 1 6 5

% de détention 10,00

Adresse : N° 141 Voie Rue SAINT MARTIN

Code Postal 75004

Commune PARIS

Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

AM FINANCES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 648 000 €
SIEGE SOCIAL : 12 BIS CHEMIN DES BARTHES
64100 BAYONNE
414 539 155 RCS BAYONNE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 15 AVRIL 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidence et, après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de -7.949 €, décide de l'affecter en totalité au poste Report à nouveau.

L'assemblée générale décide en outre de prélever une somme de 120.285 € sur le poste « Réserves statutaires ou contractuelles » à titre de dividendes ; la somme mise en distribution sera donc de 120.285 €.

Ainsi, chaque action recevra un dividende de 2,97 €, entièrement éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° et 4° du C.G.I.

Les dividendes seront mis en distribution à compter du 1^{er} mai 2026 et au plus tard le 30 septembre 2026.

Lorsque le foyer fiscal du bénéficiaire ne se situe pas en France, les dividendes perçus font l'objet d'une retenue à la source au taux de 12,80 %, sous réserve de dispositions plus favorables prévues par les conventions fiscales internationales.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale prend acte que les dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices s'établissent ainsi :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2022	1 000 000 €	0 €	0 €
31/12/2023	1 740 285 €	0 €	0 €
31/12/2024	600 210 €	0 €	0 €

Vote de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 15 avril 2026

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidence
DM EVOLUCIO, SL
Monsieur Marc DEHANI



AM FINANCES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 648 000 €
SIEGE SOCIAL : 12 BIS CHEMIN DES BARTHES
64100 BAYONNE
414 539 155 RCS BAYONNE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Et le quinze avril,
A 10 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

La société DM EVOLUCIO, SL représentée par Monsieur Marc DEHANI préside la séance en qualité de Présidente.

Sont présents :

- Monsieur Marc DEHANI, propriétaire de 40.499 actions
- Madame Danielle DEHANI, propriétaire de 1 action

La Présidente constate que les associés présents possèdent la totalité des actions émises par la société.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de Commerce,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis la Présidente déclare que les comptes annuels, les rapports de la Présidente, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion de la Présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Approbation des comptes annuels et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce,

La Présidente donne lecture de ses rapports.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la Présidente quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes ne comportent pas de dépenses visées par les articles 39-4 et 223 quater du C.G.I. et ayant fait l'objet d'une réintégration au résultat fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidence et, après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de -7.949 €, décide de l'affecter en totalité au poste Report à nouveau.

L'assemblée générale décide en outre de prélever une somme de 120.285 € sur le poste « Réserves statutaires ou contractuelles » à titre de dividendes ; la somme mise en distribution sera donc de 120.285 €.

Ainsi, chaque action recevra un dividende de 2,97 €, entièrement éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° et 4° du C.G.I.

Les dividendes seront mis en distribution à compter du 1^{er} mai 2026 et au plus tard le 30 septembre 2026.

Lorsque le foyer fiscal du bénéficiaire ne se situe pas en France, les dividendes perçus font l'objet d'une retenue à la source au taux de 12,80 %, sous réserve de dispositions plus favorables prévues par les conventions fiscales internationales.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale prend acte que les dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices s'établissent ainsi :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2022	1 000 000 €	0 €	0 €
31/12/2023	1 740 285 €	0 €	0 €
31/12/2024	600 210 €	0 €	0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente, prend acte qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du code de commerce n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité .

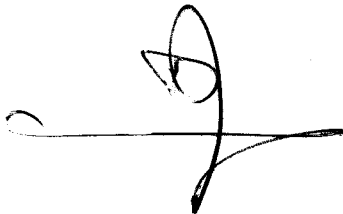
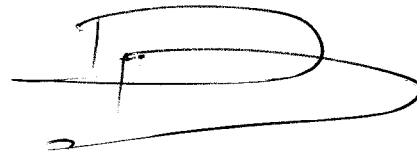
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et la Présidente.

La Présidente
DM EVOLUCIO, SL
Monsieur Marc DEHANI

Madame Danielle DEHANI

Monsieur Marc DEHANI

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'D' followed by a horizontal line.A handwritten signature in black ink, featuring a large, looped 'D' and 'E' followed by a horizontal line.